

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 22 janvier 2015

Etaient présents : J. GUARDIOLA, maire, J. VEYRAT, M. GIANNUZZI, C. COMBE, adjoints, M. ACCABAT, C. BERNOIN, J. DELARBRE, S. ROUVIERE, V. PICARD, C. RIBIERE conseillers municipaux.

Procurations : A. GENIBREL, M. BLANCHARD, O. FONTVIEILLE

Absentes excusées : T. MOLENDI, M. TEISSEIRE.

Mme Mireille GIANNUZZI a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

VOTE DES RESTES A REALISER EXERCICE 2014

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, APPROUVE les restes à réaliser tels que résumés ci-dessous ainsi qu'un engagement des dépenses d'investissement à hauteur de 25% du budget précédent afin de faciliter le paiement des fournisseurs dans l'attente du vote du budget primitif.

Article/Chap.	Désignation	Objet	Dépense à reporter au Budget
2313/23 I	Immos encours-constructions	Travaux bâtiment ancienne poste	10 000.00 E
		Eclairage public	14 000.00 E
		Travaux bat. « la cure »	2 000.00 E
		Signalétique	1 000.00 E
TOTAL			27 000.00 E

AMENAGEMENTS SECURITAIRES - CHEMIN DES ROSIERS/ROUTE DE CAVILLARGUES

M. le Maire explique que suite à la remontée de nombreuses plaintes de riverains du chemin des Rosiers constatant que les automobilistes avaient une vitesse excessive depuis sa rénovation, il a été demandé au Cabinet d'étude CEREG d'établir un dossier d'avant-projet qui comprendra par ailleurs la création d'un passage protégé au niveau de la rue du cimetière.

La dépense globale est estimée à 15.500 € HT. M. le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide financière au titre des amendes de police.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet, prend acte du montant des dépenses et décide de solliciter une aide financière au titre des amendes de police.

MISE EN SECURITE TRAVERSEE D'AGGLOMERATION - TRANCHE 1

M. le Maire explique que le projet de mise en sécurité de la traversée du village « tranche 1 » a été validé par les services du Conseil Général et qu'il va être soumis à la prochaine commission permanente.

La dépense globale prévisionnelle est estimée à 649.211 € HT. Pour rappel, la commune a obtenu 50.000 € de la Région.

Il propose de solliciter une aide supplémentaire à l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). La subvention généralement accordée est de 20 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce projet, prend acte du montant des dépenses, décide de solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, et prend acte que le financement restant à la charge de la commune fera l'objet d'autofinancement et/ou d'un emprunt.

SUBVENTION DESTINEE A BTP - CFA DE L'AUDE

M le Maire explique que le BTP CFA de l'Aude, qui accueille actuellement un jeune apprenti, natif du village, demande à la commune un soutien financier de 45 €. Une subvention de 68 € avait déjà été versée l'an dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, d'allouer cette subvention.

Questions diverses

- **Aménagement de la place des Platanes**

L'étude pour la mise en valeur de la place des Platanes va être confiée au C.A.U.E. du Gard (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) qui a pour mission, entre autres, de conseiller les collectivités territoriales.

- **Réunions de quartiers**

Au cours du deuxième trimestre, le conseil municipal organisera des réunions de quartiers afin de recenser les demandes et les problèmes des Saint-Laurentais.

Comme en 2012, seront programmées trois réunions de secteur (route de Fontarèches, centre village et route de Cavillargues).

- **Feux tricolores**

Un répétiteur va être installé sur le mât du feu tricolore de la place du monument aux Morts suite à la demande de nombreuses personnes. Cela leur permettra de sortir du chemin du cimetière en toute sécurité, en ayant connaissance de la couleur du feu tricolore.

- **Soins et tailles des platanes**

Cette année, la taille du bois mort et l'élagage de certains grands arbres est à entreprendre. Des devis vont être demandés aux entreprises spécialisées.

- **Voirie du chemin de la Guyon**

L'étude confiée au Cabinet CEREG prévoit le décaissement et la rénovation de la chaussée en enrobé. Les travaux ont été volontairement découpés en plusieurs tranches opérationnelles. Le montant estimatif des travaux s'élève à 96.500 € HT.

Compte tenu du montant important des travaux, nous sommes dans l'attente de la subvention du « Fonds Départemental d'Équipement » (F.D.E.) du Conseil Général.

Le montant de la subvention déterminera le nombre de tranches que nous serons en mesure de mettre en œuvre.